

A TABLE

SAS au capital de 5 000 €
Rue Charles Péguy
Centre Commercial Carrefour
02000 LAON

R.C.S. SAINT-QUENTIN B 938 415 262

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-neuf janvier,
A Saint-Quentin

M. Nourreddine YOUSFI, associé unique de la société « **A TABLE** » a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un directeur général,
- Pouvoirs du directeur général,
- Rémunération du directeur général,
- Pouvoir aux fins d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – Nomination d'un directeur général

L'associé unique décide de nommer, à compter de ce jour, M. Ludovic CUPERLIER directeur générale de la société « A TABLE ».

Intervenant aux présentes, M. Ludovic CUPERLIER déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME DECISION – Pouvoirs du directeur général

Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, M. Ludovic CUPERLIER est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société A TABLE dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

TROISIEME DECISION – Rémunération du directeur général

M. Ludovic CUPERLIER ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de directeur général. Il aura, néanmoins, droit au remboursement ses frais dûment justifiés.

QUATRIEME DECISION – Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.